

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 237

23 février 2007

### SOMMAIRE

<b>Agon Finance Holding S.A.</b> .....	<b>11361</b>	<b>Immoco S.à r.l.</b> .....	<b>11363</b>
<b>Agrifin S.A.</b> .....	<b>11344</b>	<b>Indigo Investments Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>11364</b>
<b>Altec Lansing Europe S.à r.l.</b> .....	<b>11360</b>	<b>Intergestion S.à r.l.</b> .....	<b>11350</b>
<b>Am Chalet, S.à r.l.</b> .....	<b>11357</b>	<b>International Light and Design S.A.</b> .....	<b>11376</b>
<b>Arrow Ball S.à r.l.</b> .....	<b>11358</b>	<b>Karsin S.A.</b> .....	<b>11354</b>
<b>Asia Multiplex S.à r.l.</b> .....	<b>11358</b>	<b>Kulm Investment S.A.</b> .....	<b>11343</b>
<b>B&amp;E Luxtrade S.à r.l.</b> .....	<b>11351</b>	<b>Las Palmas, S.à r.l.</b> .....	<b>11357</b>
<b>Bocimar Lux S.A.</b> .....	<b>11352</b>	<b>Lear Financial Services (Luxembourg)</b> ...	<b>11363</b>
<b>Broadway Properties Partnership, S.e.c.s.</b> .....	<b>11345</b>	<b>Le Roy Confections S.A.</b> .....	<b>11368</b>
<b>CEREP Ivry Seine S.à r.l.</b> .....	<b>11366</b>	<b>Les Domaines Sàrl</b> .....	<b>11344</b>
<b>Cloridam Investment S.A.</b> .....	<b>11350</b>	<b>MAF Finance S.à r.l.</b> .....	<b>11366</b>
<b>Cyberphoto Sàrl</b> .....	<b>11361</b>	<b>Malaco Investments</b> .....	<b>11345</b>
<b>Cyberphoto Sàrl</b> .....	<b>11361</b>	<b>Meyers S.A.</b> .....	<b>11363</b>
<b>Cyberphoto Sàrl</b> .....	<b>11361</b>	<b>Meyken S.A.</b> .....	<b>11350</b>
<b>Decennium Investments S.A.</b> .....	<b>11341</b>	<b>Miromesnil Holding Sàrl</b> .....	<b>11364</b>
<b>Ed. Meyers &amp; Cie S.à r.l.</b> .....	<b>11362</b>	<b>Netto-Recycling S.A.</b> .....	<b>11362</b>
<b>Entreprise de Jardinage Philippe Loschet- ter</b> .....	<b>11362</b>	<b>Onsen Benelux, S.à r.l.</b> .....	<b>11360</b>
<b>Europa Iron S.à r.l.</b> .....	<b>11347</b>	<b>Paramount Holding S.à r.l.</b> .....	<b>11344</b>
<b>Eurorésidence International S.à r.l.</b> .....	<b>11349</b>	<b>Riouw Holding S.à r.l.</b> .....	<b>11339</b>
<b>Exxonmobil Asia International</b> .....	<b>11330</b>	<b>Shivani S.A.</b> .....	<b>11337</b>
<b>Exxonmobil Asia International S.à r.l.</b> ...	<b>11330</b>	<b>Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l.</b> ....	<b>11339</b>
<b>Fiddiam S.A.</b> .....	<b>11362</b>	<b>Société de Participations et d'Activités Musicales S.A.</b> .....	<b>11337</b>
<b>Finghold S.A.</b> .....	<b>11353</b>	<b>Société d'Investissement et de Finance- ment Internationale S.A.</b> .....	<b>11359</b>
<b>Funckenhau S.à r.l.</b> .....	<b>11363</b>	<b>SPL WorldGroup (Luxembourg) II S.à r.l.</b> .....	<b>11368</b>
<b>General Electric International Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>11352</b>	<b>Structural Engine Foundry Components 1 S.A.</b> .....	<b>11353</b>
<b>General Electric Services Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>11352</b>	<b>Technical Design Office Consulting S.A.</b> .....	<b>11360</b>
<b>Graoulux S.à r.l.</b> .....	<b>11345</b>	<b>Transcontinental Investment S.A.</b> .....	<b>11351</b>
<b>Groupement pour la Promotion et la Ges- tion des Systèmes de paiement au Lu- xembourg</b> .....	<b>11359</b>	<b>UFOLEP Luxembourg a.s.b.l.</b> .....	<b>11347</b>
<b>Hi &amp; Fly Records S.à r.l.</b> .....	<b>11359</b>	<b>Wood International Holding S.A.</b> .....	<b>11370</b>
<b>Hydraulic Engineering Holding S.A.</b> .....	<b>11336</b>		

**Exxonmobil Asia International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Exxonmobil Asia International).

**Capital social: JPY 13.262.600,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 76.503.

In the year two thousand and six, on the fourth day of the month of December,  
Before, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

EXXONMOBIL LUXEMBOURG FAR EAST, a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (Grand Duchy of Luxembourg), registered under the number R.C.S. Luxembourg B 73.860, with a corporate capital of 126,554.40 EUR, being holder of five thousand one hundred and one (5,101) shares of EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL,

hereby represented by Me Jean-Paul Spang, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bertrange on November 30, 2006; and

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL, a société à responsabilité limitée having its registered office in L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (Grand Duchy of Luxembourg), registered under the number R.C.S. Luxembourg B 76.503 (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on May 30, 2000, published in the Mémorial C number 781 of 25 October 2000, p. 37446. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary residing then in Hesperange, on June 29, 2000, published in the Mémorial C, number 30 of 17 January 2001, p. 1428.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the denomination of the Company into EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL S.à r.l.
2. To fully restate the current articles of incorporation of the Company without changing the object of the Company.
3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document that the sole shareholder has resolved the following:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the denomination of the Company into EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL S.à r.l.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company so that from now they shall read as follows:

« **Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares; the Company may at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In a general fashion the Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Denomination.** The Company will exist under the denomination of: EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL S.à r.l.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time in accordance with applicable laws.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors.

The board of directors may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at thirteen million two hundred sixty-two thousand six hundred Japanese Yen (13,262,600.00 JPY), represented by five thousand one hundred and one (5,101) shares of a par value of two thousand six hundred Japanese Yen (2,600.00 JPY) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The board of directors may issue bonds, in bearer or registered form, in such denomination and payable in such monies as it shall decide.

The board of directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds shall be held at the registered office of the Company.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to vote at the general meetings of the shareholders. If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.**

1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder.

The single shareholder may transfer freely its shares.

2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

When the Company is composed of more than one shareholder, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Board of directors.** The Company is managed by a board of at least three directors, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a term ending at the next annual general meeting of the shareholders.

Retiring directors are eligible for reelection. Directors may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

**Art. 14. Bureau.** The board of directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting.

The board of directors may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of directors.

**Art. 15. Meetings of the board of directors.** Meetings of the board of directors are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of directors may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

Directors unable to be present may cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A director having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a director has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

Resolutions signed by all the directors shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes.** All decisions adopted by the board of directors will be recorded in minutes signed by a majority of the directors. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of directors.

**Art. 17. Powers.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

**Art. 18. Delegation of powers.** The board of directors may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing director.

The board may further delegate specific powers to directors or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

**Art. 20. General meeting of the shareholders.**

1. When the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of directors to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present articles of incorporation have to be approved by shareholders representing together three quarters of the corporate capital.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the board of directors at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the last day of December, the accounts are closed, the board of directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

**Art. 24. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the board of directors to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out in accordance with legal provisions.

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

**Art. 27. Domestication.** The shareholders may, by unanimous consent, domesticate the Company under the laws of one or more other jurisdictions, including, but not limited to, the State of Delaware, United States, and in the event of such a domestication, the legal rights and obligations of the shareholders in those jurisdictions shall be governed by the laws of such jurisdictions. The Company, following domestication, will continue to exist without dissolution under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.»

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

EXXONMOBIL LUXEMBOURG FAR EAST, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée sous le R.C.S. Luxembourg B 73.860, ayant un capital social de 126.554,40 EUR, titulaire de cinq mille cent et une (5.101) parts sociales de EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL,

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée à Bertrange, le 30 novembre 2006; et

I. Ladite procuration sera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 76.503 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, le 30 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 781 du 25 octobre 2000, p. 37446. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 30 du 17 janvier 2001, page 1428.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL S.à r.l.
2. Refonte complète des statuts actuels de la Société sans en changer l'objet social.
3. Divers.

a demandé au notaire instrumentaire d'acter que l'associé unique a décidé ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL S.à r.l.

#### *Seconde résolution*

L'associé unique décide de reformuler complètement les statuts de la Société de telle sorte qu'on puisse les lire désormais comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de: EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL S.à r.l.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment conformément aux lois applicables.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le conseil d'administration le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à treize millions deux cent soixante-deux mille six cents Yen Japonais (13.262.600,00 JPY), représenté par cinq mille cent une (5.101) parts sociales d'une valeur de deux mille six cents Yen Japonais (2.600,00 JPY) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Le conseil d'administration peut décider d'émettre des emprunts obligataires. Les obligations pourront être nominatives ou au porteur, sous quelque monnaie que le conseil décidera.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.**

1. Cession en cas d'associé unique. Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Conseil d'administration.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un administrateur présent.

Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux ci n'a besoin d'appartenir au conseil d'administration.

**Art. 15. Réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les assemblées se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiquées dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par lettre, par facsimilé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les associés seront informés des matières où un administrateur a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par les moyens d'une conférence téléphonique, de visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément entre eux. Cette participation sera considérée comme équivalente à la présence physique à la réunion.

Les résolutions signées de tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

**Art. 16. Procès-verbaux.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées dans des procès verbaux qui seront signés par une majorité d'administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès verbaux sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre d'administrateur délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des administrateurs et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble les trois quarts du capital social.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le conseil d'administration au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil d'administration de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 25. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera conduite conformément aux dispositions légales.

**Art. 26. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 27. Domiciliation.** Les associés peuvent, à l'unanimité, domicilier la Société sous la loi d'une ou plusieurs juridictions étrangères y compris, mais non limitativement, à l'Etat du Delaware, Etats-Unis, et dans le cas d'une telle domiciliation, les droits légaux et obligations des associés dans ces juridictions seront régis par les lois de ces juridictions. La Société, à la suite de cette domiciliation, continuera d'exister sans être dissoute sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg.»

#### *Frais et dépens*

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 68, case 7. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007010805/220/366.

(060141182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

### **Hydraulic Engineering Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.150.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 septembre 2006*

- La société EFFIGI S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Sandro Capuzzo, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 6 septembre 2006.



Certifié sincère et conforme  
HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007009749/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Société de Participations et d'Activités Musicales S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 74.418.

—  
EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur.

La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET D'ACTIVITES MUSICALES S.A. en abrégé S.O.P.A.M. S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 74.418 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour extrait conforme  
INTERCONSULT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007008265/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**Shivani S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.344.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Shital Kumarpal Shah, residing at Mechelsesteenweg, 213, B-2018 Antwerpen, (Belgium), represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 9.098, hereby represented by two of its managers Mrs Charlotte Hultman and Mr Patrick Van Denzen, both with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given in Belgium.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company SHIVANI S.A., with its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 58.344, has been incorporated according to a deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, dated February 27th, 1997, which deed has been published in the Luxembourg official gazette «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 308, dated May 19th, 1997.

2. That the issued share capital of the Company is set at forty-two thousand American dollars (42,000.- USD), represented by four hundred and twenty (420) shares with a par value of one hundred American dollars (100.- USD) each, entirely paid in.

3. Mr Shital Kumarpal Shah, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, Mr Shital Kumarpal Shah hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

5. That Mr Shital Kumarpal Shah moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company SHIVANI S.A. and that he will undertake under his own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by himself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Shital Kumarpal Shah, demeurant à Mechelsesteenweg, 213, B-2018 Antwerpen, (Belgique), représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.098, ici représentée par deux de ses administrateurs Madame Charlotte Hultman et Monsieur Patrick Van Denzen, les deux avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration délivrée en Belgique.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme SHIVANI S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.344, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg le 27 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 308 du 19 mai 1997.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de quarante deux mille dollars Américains (42.000,- USD) représenté par quatre cent vingt (420) actions d'une valeur nominale de cents dollars Américains (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

3. Que M. Shital Kumarpal Shah, prénommée, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, M. Shital Kumarpal Shah déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SHIVANI S.A. et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'il a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Hultman, P. Van Dezen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2006, vol. 471, fol. 42, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 décembre 2006.

Référence de publication: 2007009925/90.

(070001061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.910.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.210.

L'adresse privée du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

Monsieur Edwin Goffard, 144, Tilsiter Strasse, D-22047 Hambourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009752/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Riouw Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.658.

On the 11th day of December, in the year Two Thousand and Six.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Hugo van Berckel, Director, born in the Hague (The Netherlands) on 12 July 1960, residing in 2585 HA, The Hague (The Netherlands) Riouwstraat 4

Here represented by M<sup>e</sup> Carine Lecoq, Attorney at law, residing in Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the current sole shareholder (associé unique) of RIOUW HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, a notary residing in Luxembourg on 22 June 2005 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of 22 November 2005, number 1250 having its registered office in Luxembourg, 20, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg Section B 109.658 (the «Company»).

- That the sole shareholder (associé unique) has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder (associé unique) resolves to increase the share capital by an amount of EUR 11,500.- (eleven thousand five hundred euros) in order to bring it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 24,000.- (twenty four thousand euros) by the issuance of 460 (four hundred sixty) new shares (parts sociales), each share (part sociale) having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros).

*Subscription - Payment*

Thereupon, the sole shareholder (associé unique), represented as stated hereabove declared to subscribe to the 460 (four hundred sixty) new shares (parts sociales), each share (part sociale) having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) by contribution in cash, so that the amount of EUR 11,500.- (eleven thousand five hundred) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Second resolution*

The sole shareholder (associé unique) resolves to amend the first paragraph of the Article 7.1 of the Articles of association of the Company so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 7. Shares Capital - Shares.**

1. Subscribed Share Capital

The Company's share capital is fixed at EUR 24,000.- (twenty four thousand euros) represented by 960 (nine hundred sixty) shares (parts sociales) of EUR 25.- (twenty five euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M. Hugo van Berckel, Administrateur, né à The Hague le 12 juillet 1960, demeurant à 2585 HA, The Hague, Pays-Bas, Riouwstraat 4

Ici représenté par M<sup>e</sup> Carine Lecoq, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 15 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique actuel de la Société RIOW HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 juin 2005 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 22 novembre 2005, numéro 1250, ayant son siège social à Luxembourg, 20, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg Section B 109.658 (la «Société»).

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à raison EUR 11.500,- (onze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) par l'émission de 460 (quatre cent soixante) parts sociales nouvelles, chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

*Souscription - Libération*

Sur ce, l'associé unique, représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire aux 460 (quatre cent soixante) parts sociales nouvelles, chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros), par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 11.500,- (onze mille cinq cents euros) est maintenant à la disposition de la Société, ce dont preuve a été donnée au notaire, au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7.1 des statuts de la société conformément à ce qui suit:

**« Art. 7. Capital Social - Parts Sociales.**

**1. Capital Souscrit**

Le capital social de la société est fixé à EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) représenté par 960 (neuf cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes complètement souscrites et entièrement payées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société des présentes sont évalués à environ EUR 950,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Lecoq, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 57, case 12. — Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007009873/208/96.

(070000790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Decennium Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.679.

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DECENNIUM INVESTMENTS S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 101.679, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 10 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 29 juillet 2006.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, conseil fiscal, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social par apport en numéraire d'un montant de EUR 2.020.200,- émission de 78.462 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune et création d'une prime d'émission d'un montant de EUR 58.650,-;
2. Ajout d'un nouveau cinquième alinéa à l'article 8;
3. Modifications statutaires afférentes en français et en anglais;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million neuf cent soixante-et-un mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.961.550,-) pour le porter de son montant actuel de trente-sept millions deux cent soixante-neuf mille trois cents euros (EUR 37.269.300,-) à trente-neuf millions deux cent trente mille huit cent cinquante euros (EUR 39.230.850,-) par l'émission de soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces actions sont émises avec une prime d'émission totale de cinquante-huit mille six cent cinquante euros (EUR 58.650,-).

*Souscription et libération*

Les 78.462 actions nouvelles sont toutes souscrites et entièrement libérées par un versement en espèces sur un compte de la Société, de sorte que la somme d'un million neuf cent soixante-et-un mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.961.550,-) ainsi que la prime d'émission de EUR 58.650,- se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de la souscription et du versement en espèces a été rapportée au notaire soussigné par une attestation bancaire.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-neuf millions deux cent trente mille huit cent cinquante euros (EUR 39.230.850,-) représenté par un million cinq cent soixante-neuf mille deux cent trente-quatre (1.569.234) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo-conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.»

#### Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de EUR 24.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand six, on the fifteenth of December.

Before us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders of DECENNIUM INVESTMENTS S.A. (hereafter «the Company»), a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered in the trade register of Luxembourg under number B 101.679, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 June 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 10 September 2004. The articles of association of the company have been amended at several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 April 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 29 July 2006.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Raf Bogaerts, tax adviser, residing in Strassen in the chair, who appointed as secretary Marina Muller, employee, residing in Athus.

The meeting elected as scrutineer Sandy Roeleveld, legal assistant, residing in Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

1.- Increase of the share capital by contribution in cash of an amount of EUR 2,020,200.- and issuing of 78,462 new shares with a par value of EUR 25.- each and creation of a share premium to EUR 58,650.-;

2.- Adding of a new fifth paragraph of Article 8;

3.- Subsequent statutory amendments in French and English;

4.- Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, it had been possible to disregard the usual convening, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which was communicated to them prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and as such may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by one million nine hundred sixty-one thousand five hundred fifty euros (EUR 1,961,550.-) to bring it from its present amount of thirty-seven million two hundred sixty-nine thousand three hundred euros (EUR 37,269,300.-) to thirty-nine million two hundred thirty thousand eight hundred fifty euros (EUR 39,230,850.-) by issuing seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares are issued with a total share premium of fifty-eight thousand six hundred fifty euros (EUR 58,650.-).

#### *Subscription and Payment*

The 78,462 new shares are all subscribed and paid up in cash, so that the amount of one million nine hundred sixty-one thousand five hundred fifty euros (EUR 1,961,550.-) plus EUR 58,650.- as share premium have been paid on a bank account of the Company and are at the free disposal of the Company.

The proof of the subscription and of the payment has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Second resolution*

As consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation which will now have the following wording:

«The share capital is fixed at thirty-nine million two hundred thirty thousand eight hundred fifty euros (EUR 39,230,850.-) represented by one million five hundred sixty-nine thousand two hundred thirty-four (1,569,234) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to add a new fifth paragraph to Article 8 of the articles of association which will now have the following wording:

«Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, by video-conference or by any other similar means of communication whereby all persons participating in the meeting are able to hear and talk to each other. In that event, the director participating in a meeting by such means shall be deemed to be present at the meeting and shall be entitled to take part in voting.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 24,000.-.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing parties, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: R. Bogaerts, S. Roeleveld, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 68, case 2. — Reçu 20.202 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

F. Baden.

Référence de publication: 2007009879/200/148.

(070000803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

#### **Kulm Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.438.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 12 décembre 2006*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Via Peri 9<sup>E</sup>, CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur délégué en remplacement de Maître Giorgio Moroni-Stampa.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luca Simona viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007009565/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Les Domaines Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 110.197.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour LES DOMAINES S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004615/1425/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03560. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

---

**Agrifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.460.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007009886/201/10.

(070000834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Paramount Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 120.989.

---

*Extrait de la résolution de l'associé unique du 6 septembre 2006*

Il résulte de la résolution de l'Associé Unique de la société PARAMOUNT HOLDING S.à r.l., tenue à Luxembourg, le 6 septembre 2006, que:

- décision a été prise de nommer les personnes suivantes en tant que gérants:
  - Monsieur David Heaney, administrateur de sociétés, né le 18 novembre 1978 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 23, case postale 3023, 78, rue du Rhône;
  - Monsieur Martin Pugh, administrateur de sociétés, né le 8 juin 1950 à St Gallen (Suisse), demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 23, Case Postale 3023, 78, rue du Rhône;
  - Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né le 5 mars 1953 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- décision a été prise d'accepter la nomination de Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, né le 1<sup>er</sup> mai 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en tant que Gérant élu;
- la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux gérants ou par la signature individuelle du Gérant délégué.



Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007009719/1211/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Malaco Investments, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 44.491.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2005*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- M. Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les mandats de Messieurs Armand Haas et Edmond Ries ne sont pas renouvelés.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007009564/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Graoulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 108.954.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour compte de GRAOULUX S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004617/1425/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03555. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

---

**Broadway Properties Partnership, S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.718.

—  
*Extrait de l'acte constitutif, suite à l'acte sous seing privé en date du 6 décembre 2006*

*Désignation des associés*

1. BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'inscription au R.C.S. Luxembourg, section B, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, (ci-après individuellement l'Associé Commandité, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commandité, collectivement, les Associés Commandités) et

2. DRAKENSBURG PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'inscription au R.C.S. Luxembourg, section B, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, (ci-après individuellement, un Associé Commanditaire, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commanditaire, collectivement les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés)

ont signé sous seing privé, en date du 6 décembre 2006, l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple qu'ils ont souhaité établir entre eux et dont est extrait ce qui suit:

#### *Dénomination ou raison sociale de la Société*

Les Parties établissent entre elles une société en commandite simple sous le nom BROADWAY PROPERTIES PARTNERSHIP, S.e.c.s. (la Société).

#### *Objet*

La prise de participations dans des sociétés/entreprises et la gestion de ces participations. Acquérir par souscription, achat, échange ou d'autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et toutes valeurs/instruments financiers. Participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société/entreprise. Investir dans l'acquisition/gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle. L'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers et toutes opérations immobilières, en ce inclus la détention de participations dans des sociétés dont l'objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers. Emprunter, sauf par voie d'offre publique. Procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts/d'obligations/d'autres titres représentatifs d'emprunts/de créances. Prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts/émissions d'obligations, à ses filiales/sociétés affiliées/à toute autre société. Consentir des garanties/sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales/sociétés affiliées/toute autre société. Gager, nantir, céder, grever de charges ses avoirs ou créer d'autre manière des sûretés portant sur ses avoirs.

#### *Siège social*

Le siège social de la Société est établi à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### *Durée*

La société est établie pour une durée indéterminée, à partir de la date de l'Acte.

#### *Capital et actions*

Le capital de la Société est fixé à mille euros (1.000,- EUR) représenté par une (1) part sociale de commandité et une (1) part sociale ordinaire.

L'Associé Commandité souscrit à une part sociale de commandité et s'engage à faire une contribution en espèces de neuf cent quarante-huit euros (948,- EUR).

L'Associé Commanditaire souscrit à une (1) part sociale ordinaire et s'engage à faire une contribution en espèces de cinquante-deux euros (52,- EUR).

Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

#### *Responsabilité des Associés*

##### *L'Associé Commandité*

L'Associé Commandité est personnellement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

##### *Les Associés Commanditaires*

Les Associés Commanditaires ne sont pas responsables à l'égard des tiers, sauf mention expresse de l'Acte ou de la Loi.

Sous réserve de la clause ci-dessus, la responsabilité d'un Associé Commanditaire est limitée au montant de sa contribution

dès lors que l'Associé Commanditaire concerné se confirme aux stipulations du présent Acte et de toutes lois applicables.

#### *Gestion de la Société*

La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition et engage la Société à l'égard des tiers.

#### *Pouvoirs et obligations de l'Associé Commandité*

L'Associé Commandité a la charge et le contrôle pleins et exclusifs de la gestion, de la direction et des opérations de la Société à tous égards et en toutes circonstances.

#### *Représentation de la Société*

La société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout représentant de l'associé commandité ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux statuts de l'Associé Commandité. Le mandataire ne peut en aucun cas être un Associé Commanditaire.

Bon pour dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROADWAY PROPERTIES S.à r.l.

Associé Commandité

B. Faber / F.-U. Schneider

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007008575/6341/74.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06624. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007008493/239/12.

(060142352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**UFOLEP Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8384 Koerich, 16B, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg F 6.879.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Mersch Jos, Koerich, Employé privé, Luxembourgeoise
2. Emmanuel Hubert, Bastogne, Ouvrier, Belge
3. Veloso Sylvia, Koerich, Employé privé, Luxembourgeoise
4. Weicker Frank, Munsbach, Employé privé, Luxembourgeoise
5. Isarno Sylvain, Dudelange, Ouvrier, Français

Et ceux qui seront admis par la suite, une association sans but lucrative a été fondée, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée (créée).

**Dénomination, Siège social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée UFOLEP LUXEMBOURG a.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège de l'association se trouve a 16b, rue de Windhof L-8384 Koerich

**Art. 3.** La durée de l'Association est illimitée.

L'année sociale de l'association commence chaque fois le 1<sup>er</sup> novembre et se termine le 31 octobre.

Pour l'année en cours, elle commence à ce jour.

**Objet**

**Art. 4.** L'association a pour objet:

- De promouvoir le sport en tout; spécialement celui du Tout-Terrain.
- De collaborer avec les autorités étatiques communales, ainsi que les fédérations sportives en vue de collecter, de canaliser et d'optimiser les efforts d'organisation, de compétitions et d'entraînements sur le plan national et international.

**Art. 5.** L'Association s'imprime une stricte neutralité dans les domaines politique, confessionnel et racial.

**Associés / Membres / Membres honoraires**

**Art. 6.** L'Association se compose d'associés, de membres et de membres honoraires.

**Art. 7.** Le nombre des associés est illimité mais ne saurait être inférieur à cinq. Ils sont admis par décision du conseil d'administration à la majorité des voix.

Seuls les associés jouissent du droit de vote aux assemblées générales et peuvent faire partie du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toutes les personnes physiques exerçant un Sport peuvent devenir membre de l'association. Les associations sportives ayant une carte de membre de l'association UFOLEP LUXEMBOURG a.s.b.l. peuvent s'affilier auprès de UFOLEP

LUXEMBOURG a.s.b.l. sur simple demande pendant une Assemblée Générale. L'assemblée décidera par vote si le demandeur sera affilié ou non.

**Art. 9.** Toutes les personnes qui apportent à l'association un appui moral, matériel ou financier, peuvent sur proposition du conseil d'Administration, être nommées membres honoraires.

**Art. 10.** Chaque associé et chaque membre est tenu de verser une cotisation annuelle à l'association dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Ce montant ne pourra dépasser 100,- EUR.

**Art. 11.** La qualité de membre du conseil d'administration se perd automatiquement par la perte de la qualité de membre de UFOLEP LUXEMBOURG a.s.b.l.

L'exclusion d'un associé ou d'un membre pourra être décidée:

Pour inobservation des statuts et règlements sportifs.

Pour actes et omissions préjudiciables à l'objet social ou de nature à porter atteinte à l'honneur de l'association.

Toute démission ou exclusion est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

L'assemblée statue à la majorité simple sur proposition du conseil d'administration.

**Art. 12.** Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission par lettre recommandée au Président du Conseil d'Administration.

### Administration

**Art. 13.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois associés majeurs au minimum et de neuf au maximum. Les membres du conseil d'administration sont élus pour un mandat de trois ans parmi les associés présents lors de l'assemblée générale à majorité simple des voix.

Les candidatures pour le Conseil d'Administration sont à adresser par lettre recommandée au plus tard 2 semaines avant le début de l'assemblée générale au président de l'association.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Si deux candidats ont obtenu le même nombre de voix, un deuxième vote est à faire. S'il y a de nouveau égalité, il sera procédé par tirage au sort.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration élit dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas d'absence du Président, celui ci sera remplacé par le vice-président sinon par le secrétaire.

**Art. 15.** Le conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de trois administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, avec un minimum d'une réunion par trimestre, l'ordre du jour est à joindre à la convocation. Il ne peut statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

**Art. 16.** Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. Toutes les décisions sont consignées dans des procès verbaux signés par tous les membres présents du Conseil d'Administration.

**Art. 17.** Les signatures conjointes du Président et du Trésorier engagent valablement l'association envers les tiers.

**Art. 18.** Le trésorier assure la gestion financière de l'association. Il rend à chaque réunion du conseil compte de la situation financière au Conseil d'Administration et présente à l'assemblée générale un rapport financier annuel, vérifié par les réviseurs de caisse. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou autre pièce justificative.

Les comptes et la caisse sont contrôlés au moins une fois par an par deux réviseurs de caisse à désigner par l'assemblée générale.

Ils feront un rapport sur cette vérification à l'assemblée générale qui donnera, en cas d'approbation, décharge au trésorier. Les réviseurs de caisse ne peuvent pas faire partie du Conseil d'Administration.

### Assemblée Générale

**Art. 19.** Il sera tenu chaque année au cours du premier trimestre une assemblée générale ordinaire. Le Conseil d'Administration adressera les convocations au moins huit jours avant l'assemblée aux associés par simple lettre. A cette convocation est jointe l'ordre du jour.

**Art. 20.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

**Art. 21.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par décision du Conseil ou à la demande d'un cinquième des associés avec indication du ou des motifs.

La demande écrite par lettre recommandée doit être adressée au président du Conseil d'Administration. Ce dernier doit alors convoquer l'assemblée dans un délai d'un mois après réception de la demande susmentionnée.

**Art. 22.** Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès verbal rédigé par le secrétaire et est signé par les membres du Conseil d'Administration.

**Art. 23.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, en l'absence de celui-ci par le vice-président sinon par le secrétaire.

**Art. 24.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- a) la modification des statuts
- b) la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration
- c) l'élection des deux réviseurs de caisse
- d) la fixation du montant des cotisations
- e) l'approbation des comptes
- f) la dissolution de l'association

#### **Finances, année sociale**

**Art. 25.** L'année sociale correspond à l'année civile.

**Art. 26.** Les moyens financiers de l'association se composent:

- a) des subsides, dons et legs
- b) des intérêts
- c) des recettes de manifestations et de toutes activités
- d) des ressources non interdites par la loi

**Art. 27.** En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après acquittement des dettes, sera versé pour moitié à l'office social de la commune, dans laquelle se trouve le siège social de l'association.

**Art. 28.** Pour tout ce qui n'est pas expressément dit dans les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Référence de publication: 2007008572/7190/108.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07158. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

#### **Eurorésidence International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2343 Luxembourg, 1, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 106.532.

#### *Cession de parts sociales du 23 novembre 2006*

Entre les soussignés

1. STAR COMMERCIAL LIMITED ( N ° 72915) avec son siège social à Suite 33, Victoria House, 26, Main Street, Gibraltar représentée par son mandataire légal, Monsieur Domenico Provenzano, artiste peintre, demeurant à F-57865 Amanvilliers, 2, route de Longwy

ci-après désigné «le cédant» d'une part

et

2. Monsieur Kirchen Emile, agent immobilier, demeurant à L-2343 Luxembourg, 1, rue des Pommiers

ci-après désignée «la cessionnaire» d'autre part

il est exposé ce qui suit:

1. La Société à responsabilité limitée EURORESIDENCE INTERNATIONAL S.à r.l. ayant son siège social 1, rue des Pommiers à L-2343 Luxembourg a été constituée en date du 14 février 2005 par devant M<sup>e</sup> Georges d'Huart, notaire résident à Pétange. La Société est enregistrée au registre de commerce à Luxembourg sous le N ° B 106.532

2. Le capital social de la société est de 20.000,- EUR divisé en 100 parts sociales de 200,- EUR chacune. Il se répartit comme suit:

	Parts
STAR COMMERCIAL LIMITED .....	66
Emile Kirchen .....	34
Total: .....	100

ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Cession.** Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, soixante-six (66) parts sociales de la société EURORESIDENCE INTERNATIONAL S.à r.l. pré désignée, pour un prix unitaire de un euro (1,- EUR);

**Art. 2. paiement, entrée en jouissance.** Le paiement du prix est effectué comptant à la signature de la présente ce dont quittance.

**Art. 3. répartition des parts après cession.** Après la présente cession des parts, la propriété des parts se répartit comme suit:

- Monsieur Emile Kirchen .....	Parts	100
Total: .....		100

**Art. 4. droit applicable, compétence judiciaire.** Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-Ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu. Le gérant de la société sera chargé de faire les publications nécessaires suite à cette cession de parts.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 23 novembre 2006.

STAR COMMERCIAL LIMITED

Signature

E. Kirchen

Référence de publication: 2007008334/1029/45.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**Intergestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1837 Luxembourg, 18, rue Rosemarie Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.190.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

INTERGESTION S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007007745/5305/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07758. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**Meyken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007749/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06863. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

---

**Cloridam Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 79.823.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un nouveau terme de -1 - (un) an, les administrateurs suivants:

Davide Festa, dirigeant, demeurant à Rivolta d'Adda (Italie), Via Maiorana 28

Davide Murari, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un nouveau terme de -1- (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Le conseil d'administration

D. Festa / J.-P. Fiorucci

Référence de publication: 2007008345/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**Transcontinental Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007750/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04287. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

**B&E Luxtrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.873.

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Bernd Henkes, marchand, demeurant à B-4770 Amel, 131 Lierweg.

2) Monsieur Erwin Henkes, employé privé, demeurant à L-9753 Heinerscheid, Maison 68A.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur Bernd Henkes, prèdit, de cinquante parts sociales (50) et Monsieur Erwin Henkes, prèdit, de cinquante parts sociales (50) de la société B&E LUXTRADE S.à r.l., avec siège social à L-8821 Koetschette, 2, route de Martelange, constituée originairesment sous la dénomination de LUX PORC DISTRIBUTION S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1329 du 13 septembre 2002.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article 4 des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Koetschette à Weiswampach et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** Le siège est établi à Weiswampach.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cent euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Henkes, E. Henkes, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2006, vol. 922, fol. 62, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006.

A. Biel.

Référence de publication: 2007010000/203/42.

(070001177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 11 octobre 2006:

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de M. Pierre-Yves Monoyer comme gérant de la Société;
- de nommer jusqu'à l'assemblée générale des associés de 2007, M. Boris Eric Pierre Henry, né le 18 septembre 1970 à Hermalle-sous-Argenteau, Belgique, résidant 1, Clos des Sources, B-4130 Tilff, Belgique, comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007009647/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 11 octobre 2006:

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de M. Pierre-Yves Monoyer comme gérant de la Société;
- de nommer jusqu'à l'assemblée générale des associés de 2007, M. Boris Eric Pierre Henry, né le 18 septembre 1970 à Hermalle-sous-Argenteau, Belgique, résidant 1, Clos des Sources, B-4130 Tilff, Belgique, comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007009649/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Bocimar Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 51.277.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 décembre 2006*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de nommer M. Andrzej Stanislaw Wasilewski, employé, c/o BOCIMAR INTERNATIONAL NV, De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers, en tant qu'administrateur supplémentaire avec effet au 12 décembre 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2008.



En conséquence le nombre des administrateurs passe de 6 à 7.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

*BOCIMAR LUX S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007009605/1095/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07025. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070001272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Structural Engine Foundry Components 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.660.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 15 décembre 2006*

1. L'Assemblée a réélu, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en l'année 2007 pour approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006, les administrateurs, à savoir:

- Monsieur Matthias Vetsch, demeurant professionnellement au 11, Pelikanstrasse, CH-8001 Zurich, Suisse;
- Monsieur Eric Biren, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
- Monsieur Maarten Frech, demeurant professionnellement au 2, Parkweg, 258533 La Haye, Pays-Bas.

2. L'Assemblée a réélu le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Matthias Vetsch, prénommé, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en l'année 2007 pour approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

3. L'Assemblée a réélu le commissaire aux comptes de la Société, INTERAUDIT S.à r.l., dont le siège social est sis au 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en l'année 2007 pour approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Certifié conforme et sincère

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007009627/1138/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00298. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070000968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Finghold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 75.647.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration et de ne pas renommer Monsieur Alfonso Belardi en tant qu'administrateur et de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, les administrateurs suivants:

Mirko La Rocca, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur

Davide Murari, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / D. Murari

Référence de publication: 2007009237/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

**Karsin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.753.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le cinq décembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MOREY INVEST INC, ayant son siège social à Panama,  
ici représentée par Mme Vania Baravini, employée, demeurant à Luxembourg,  
spécialement mandaté/e à cet effet par procuration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représenté par Mme Vania Baravini, employée, demeurant à Luxembourg,  
spécialement mandaté/e à cet effet par procuration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de KARSIN S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré (EUR)
1. MOREY INVEST INC, prédésignée .....	3.098	30.980
2. M. John Seil, prénommé .....	1	10
3. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé .....	1	10
Totaux: .....	3.100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur John Seil, précité, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Seil, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 75, case 12. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007008769/208/176.

(060142806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Las Palmas, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Am Chalet, S.à r.l.).

Siège social: L-8440 Steinfort, 72, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.666.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Rui Miguel Rodrigues Morais, cuisinier, né à Povoá de Lanhoso (Portugal), le 23 janvier 1980, demeurant à B-6700 Arlon, 18, route de Diekirch

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée AM CHALET, S.à r.l., ayant son siège social à L-9841 Wahlhausen, 1, Veianerstrooss, R.C.S. Luxembourg section B numéro 91.666.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée AM CHALET, S.à r.l., ayant son siège social à L-9841 Wahlhausen, 1, Veianerstrooss, R.C.S. Luxembourg section B numéro 91.666, a été constituée sous la dénomination BEIM NEIEN SCHMACKES-MACKES, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 250 du 7 mars 2003.

Suivant acte reçu par le prédit notaire Fernand Unsen en date du 29 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 965 du 29 septembre 2004, la dénomination de la société a été changée en AM CHALET, S.à r.l.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,00 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre euros (124,00 EUR) chacune.

- Que l'associé unique de ladite société a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-9841 Wahlhausen, 1, Veianerstrooss, à L-8440 Steinfort, 72, route de Luxembourg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

**Art. 5. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social est établi à Steinfort.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la prédite société de AM CHALET, S.à r.l. en LAS PALMAS S.à r.l. et de modifier l'article 4.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société prend la dénomination de LAS PALMAS, S.à r.l.

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rodrigues Morais, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 21 décembre 2006, vol. 437, fol. 38, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 décembre 2006.

C. Mines.

Référence de publication: 2007009027/225/44.

(070000351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

**Arrow Ball S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 68.063.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Alzingen  
le 21 décembre 2006 à 11.00 heures*

*Extrait des décisions prises*

1) L'assemblée décide de garder le siège social à 6, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Alzingen, le 21 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007008792/725/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Asia Multiplex S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.717.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation;
2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008794/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**SIFI, Société d'Investissement et de Financement Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 105.667.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006*

Ratification de la cooptation de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 9 janvier 2006, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos démissionnaire.

*Pour SIFI, Société d'Investissement et de Financement Internationale S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Référence de publication: 2007008798/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08331. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060143220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**SYPAL GIE, Groupement pour la Promotion et la Gestion des Systèmes de paiement au Luxembourg, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg C 5.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2006*

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2006 a décidé des points suivants:

- Mise en dissolution du SYPAL GIE

L'Assemblée décide à l'unanimité la mise en dissolution du SYPAL GIE.

- Nomination du liquidateur

L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer la BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG (BCL) comme liquidateur du groupement.

M. P. Beck.

Référence de publication: 2007008796/2531/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01111. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060143045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**Hi & Fly Records S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 86.905.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

*Pour compte de HI & FLY RECORDS S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004619/1425/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03551. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060137053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

---

**Altec Lansing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.730.

—  
EXTRAIT

En date du 30 octobre 2006, la société ALTEC LANSING TECHNOLOGIES INC, ayant son siège social au 535, Routes 6 & 209, Milford, Pennsylvania 18337-0277, a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société PLANTRONICS INC, ayant son siège social au 345 Encinal Street, Santa Cruz, California 95060, Etats-Unis.

Cette absorption a été notifiée et acceptée par la société ALTEC LANSING EUROPE S.à r.l. en date du 30 octobre 2006 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette absorption, le capital social de la société ALTEC LANSING EUROPE S.à r.l. est détenu comme suit:

PLANTRONICS INC, ayant son siège social au 345 Encinal Street, Santa Cruz, California 95060, Etats-Unis: 124 parts.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007008263/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06006. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060141520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**Technical Design Office Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.567.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 9 juin 2006*

L'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, de TECHNICAL DESIGN OFFICE CONSULTING S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

*Conseil d'administration:*

Est réélu Administrateur Délégué:

- Monsieur Sergio Palumbo, Administrateur Délégué, demeurant à Holzem.

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Sergio Palumbo, Administrateur, demeurant à Holzem.

- Monsieur Paul Giorgetti, Administrateur, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Marc Giorgetti, Administrateur, demeurant à Dondelange.

*Commissaire:*

Est réélu Commissaire aux comptes:

- HRT REVISION S.à r.l. 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

La durée des mandats d'Administrateurs et Commissaire aux comptes prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Itzig, le 14 novembre 2006.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007008262/1345/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04744. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060142661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**Onsen Benelux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.920.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'article 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007007760/824/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06782. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**Agon Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.327.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008576/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06820. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

---

**Cyberphoto Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.435.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés, le 29 décembre 2006, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007007762/824/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06976. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**Cyberphoto Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.435.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'article 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007007763/824/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06975. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**Cyberphoto Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.435.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'article 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007007765/824/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06974. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**Ed. Meyers & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, rue Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 27.904.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007009525/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07085. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Netto-Recycling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 1, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 52.161.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007009526/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07088. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Entreprise de Jardinage Philippe Loschetter, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, rue de Brouch.

R.C.S. Luxembourg B 49.196.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007009521/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07647. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Fiddiam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.695.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007009518/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07640. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Meyers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 8, rue de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 43.564.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007009527/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07087. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Funckenhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 267, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 25.095.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007009524/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07649. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Immoco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3736 Rumelange, 1, rue Saint-Joseph.

R.C.S. Luxembourg B 28.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009493/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06513. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**Lear Financial Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 97.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007009560/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00145. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Indigo Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.****Capital social: EUR 1.025.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007009561/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00146. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Miromesnil Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.654.

On the 11th day of December, in the year two thousand and six,  
Before us Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Jan Reinier Voûte, Director, born in Amsterdam on June 28, 1973, residing in avenue Molière, Ukkel 180, Belgium here represented by Me Carine Lecoq, Attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the current sole shareholder (associé unique) of MIROMESNIL HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Me Jacques Delvaux, a notary residing in Luxembourg on 22 June 2005 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of 23 November 2005, number 1258 having its registered office in Luxembourg, 20, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg Section B 109.654 (the «Company»).
- That the sole shareholder (associé unique) has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder (associé unique) resolves to increase the share capital by an amount of EUR 11,500.- (eleven thousand five hundred euros) in order to bring it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 24,000.- (twenty four thousand euros) by the issuance of 460 (four hundred sixty) new shares (parts sociales), each share (part sociale) having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros).

*Subscription - Payment*

Thereupon, the sole shareholder (associé unique), represented as stated hereabove declared to subscribe to the 460 (four hundred sixty) new shares (parts sociales), each share (part sociale) having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) by contribution in cash, so that the amount of EUR 11,500.- (eleven thousand five hundred) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Second resolution*

The sole shareholder (associé unique) resolves to amend the first paragraph of the Article 7.1 of the Articles of association of the Company so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 7. Shares Capital- Shares.**

1. Subscribed Share Capital. The Company's share capital is fixed at EUR 24,000.- (twenty four thousand euros) represented by 960 (nine hundred sixty) shares (parts sociales) of EUR 25.- (twenty five euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jan Reinier Voûte, Administrateur, né à Amsterdam le 28 juin 1973, demeurant à avenue Molière, Ukkel 180, Belgique

Ici représenté par M<sup>e</sup> Carine Lecoq, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique actuel de la Société MIROMESNIL HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 juin 2005 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 23 novembre 2005, numéro 1258, ayant son siège social à Luxembourg, 20, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg Section B 109.654 (la «Société»).

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à raison EUR 11.500,- (onze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) par l'émission de 460 (quatre cent soixante) parts sociales nouvelles, chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, l'associé unique, représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire aux 460 (quatre cent soixante) parts sociales nouvelles, chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 11.500,- (onze mille cinq cents euros) est maintenant à la disposition de la Société, ce dont preuve a été donnée au notaire, au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7.1 des statuts de la société conformément à ce qui suit:

#### **« Art. 7. Capital Social- Parts Sociales.**

1. Capital Souscrit. Le capital social de la société est fixé à EUR 24,000,- (vingt-quatre mille euros) représenté par 960 (neuf cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes complètement souscrites et entièrement payées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société des présentes sont évalués à environ EUR 950,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Lecoq, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 57, case 11. — Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007009871/208/93.

(070000787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.649.

En date du 13 décembre 2006, MIG INVESTMENTS LIMITED (BERMUDA) a cédé la totalité de ses 251 parts de la société à MACQUARIE INFRASTRUCTURE GROUP INTERNATIONAL LIMITED.

Dès lors, l'actionnariat de MAF FINANCE S.à r.l. se compose ainsi:

- MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. détient 249 parts sociales,
- MACQUARIE INFRASTRUCTURE GROUP INTERNATIONAL LIMITED détient 251 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Référence de publication: 2007009612/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**CEREP Ivry Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.534.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CEREP S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.245, in its capacity of Sole Shareholder (the «Sole Shareholder») of CEREP IVRY SEINE S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.534 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1093, dated 28 October 2004, page 52420.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed dated 30 October 2004 drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial under number 227, dated 14 March 2005, page 10850.

Hereby takes the following resolutions further to a meeting of the board of managers of the Sole Shareholder held on 14 December 2006 that decided to change the financial year of its direct and indirect subsidiaries, and in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Resolutions*

*1. First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company with effect, as of 1 January 2007, which will run from 1 July to 30 June of each year and to amend accordingly Article 15 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirty of June of each year.»

## 2. Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder acknowledges, for the avoidance of doubt, that the current financial year will close on 31 December 2006, and that the first subsequent financial year will start on 1 January 2007 and will end on 30 June 2007.

### Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.245, («Associé Unique») en qualité d'Associé Unique de CEREP IVRY SEINE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.534 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu le 6 juillet 2004 par le notaire Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1092 en date du 28 octobre 2004, page 52420.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d'un acte reçu le 30 octobre 2004 par le notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 227, en date du 14 mars 2005, page 10850.

Adopte les résolutions écrites suivantes à la suite d'une réunion du conseil de gérance de l'associé unique tenue le 14 décembre 2006 qui a décidé de changer l'année sociale de ses filiales directes et indirectes, conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

### Résolutions

#### 1. Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, lequel courra du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année et de modifier conformément l'article 15 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année»

#### 2. Deuxième Résolution

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique reconnaît, afin de dissiper tout doute, que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2006 et que le prochain exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et se terminera le 30 juin 2007.

### Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 4, case 9. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007009975/211/96.

(070001039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Le Roy Confections S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7640 Christnach, 5B, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 115.260.

Nous soussignée, la société IAS CONSULTING LIMITED, démissionne de son poste de Commissaire aux comptes de la société dénommée ci-dessus avec pour date effective celle indiquée sur cette lettre.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

IAS CONSULTING LIMITED

Signature

Référence de publication: 2007009310/759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03974. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070000479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

**SPL WorldGroup (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.931.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the fourteenth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SPL WORLDGROUP B.V., having its registered address in NI-1043 EJ Amsterdam (Netherlands), 140, Teleportboulevard, registered at the Registre de Commerce of Amsterdam under the number 33257798, here represented by Mrs Bérénice Kunnari, private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given on December 11th, 2006.

The prenamed proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company SPL WORLDGROUP (LUXEMBOURG) II S.à.r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 105.931 has been incorporated by deed of the notary Alphonse Lentz, before residing in Remich, dated January 19th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 515, dated May 31st, 2005.

That the issued share capital of the Company is set at seventeen thousand American dollars (17.000.- USD), represented by seventeen (17) shares with a par value of one thousand American dollars (1.000.- USD) each, fully subscribed and paid-up.

That SPL WORLDGROUP B.V. prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued parts of the Company.

That in its quality of sole participant of the company, SPL WORLDGROUP B.V. hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per to day.



The Company declares further on to take over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company SPL WORLDGROUP S.à.r.l. and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

That Bérénice Kunnari is authorized in the name and on behalf of the sole Partner to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SPL WORLDGROUP B.V., avec siège social à 140, Teleportboulevard, NI-1043 EJ Amsterdam, enregistrée au Registre de Commerce a Amsterdam sous le numéro 33257798, ici représentée par Madame Bérénice en vertu d'une procuration délivrée le 11 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée SPL WORLDGROUP (LUXEMBOURG) II S.à.r.l., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 105.931, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 515 du 31 mai 2005.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-sept mille dollars Américains (17.000,- USD), représenté par dix-sept (17) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars Américains (1.000,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Que la comparante SPL WORLDGROUP B.V., prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

La Société déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SPL WORLDGROUP (LUXEMBOURG) II S.à.r.l., et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Que Bérénice Kunnari est autorisée au nom et pour le compte de l'associée unique de déposer toute déclaration fiscale, notification au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou utile pour la finalisation de la liquidation.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: B. Kunnari, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2006, vol. 471, fol. 42, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 décembre 2006.

Référence de publication: 2007009927/5770/89.

M. Schaeffer.

(070001064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Wood International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.160.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Appeared:

GILDEMEISTER INVESTMENTS LIMITED, established in Afroditis 25, Flat/Office 204, Nicosia, Cyprus, registration 183151,

Here represented by Ms. Aurélie Katola, private employee, with professional address in, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney;

Which proxy, after being signed ne varietur by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «Société Anonyme»:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object however without taking advantage of the Act of July 31st 1929 on Holding companies.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be three hundred fifty thousand Euro (EUR 350,000.-) divided into three thousand five hundred (3,500) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may

determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case of the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 8.** The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the

single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first working day of April at ten o'clock and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

#### **Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
GILDEMEISTER INVESTMENTS LIMITED .....	3,500
Total: .....	3,500

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of three hundred fifty thousand euro (EUR 350,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 6,500.- EUR.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

Christophe Davezac, Companies Director, born on February 14th 1964, in Cahors (France), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

José Correia, private employee, born on October 4th, 1971, in Palmeira (Portugal), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Géraldine Schmit, Companies Director, born on November 12th 1969, in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory «Commissaire aux comptes»:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. The directors' and «Commissaire aux comptes»'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.

5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

GILDEMEISTER INVESTMENTS LIMITED établie Afroditis 25, Flat/Office 204, Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro B 183151

ici représentée par Mademoiselle Aurélie Katola, employée privée, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration;

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété

de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 49-8, précité, de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier jour ouvrable d'avril à dix heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
GILDEMEISTER INVESTMENTS LIMITED .....	3.500
Total .....	3.500

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 6.500,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Géraldine Schmit, Administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

José Correia, Administrateur de sociétés, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Christophe Davezac, Administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Signé: A. Katola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 2, case 9. — Reçu 3.500 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007013321/211/368.

(070004477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

**International Light and Design S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

**Capital social: EUR 281.600,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 24.016.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

*Pour INTERNATIONAL LIGHT AND DESIGN S.A.*

FIDALUX S.A.

*Liquidateur*

Signature

Référence de publication: 2007010263/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00815. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070001755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.